

The page features a decorative graphic on the right side consisting of three blue circles of varying sizes, each with a lighter blue ring around it. Two thin blue lines intersect at the top left and extend towards the circles. A large blue circle is partially cut off by the bottom right corner of the page.

EXTRAITS DU LIVRET D'ACCUEIL

S.E.S.S.A.D CRETEIL

Service d'Education Spécialisée et de Soins A Domicile

PREAMBULE

Vous êtes accueilli(e) au sein du Service d'Education Spécialisé et de Soins A Domicile de Créteil « *l'escale* », appartenant à l'association A.P.S.I.

(Association de Prévention, Soins et Insertion).

Nous vous souhaitons la bienvenue. Nous avons le plaisir de vous remettre ce livret d'accueil. Celui-ci a été conçu pour répondre au mieux à vos questions et à vos préoccupations.

Il vous permettra de faire connaissance avec notre service et de trouver tous les renseignements utiles.

Il a été réalisé dans le respect de la réglementation afin de garantir l'exercice effectif des droits de la personne. (1)

(1) Article L.311-4 du code de l'action sociale et des familles

L'Organisme gestionnaire

L'Association de Prévention, Soins et Insertion, A.P.S.I, a été fondée en 1968.

Elle a pour objectif :

- De créer et de gérer des Centres Médico-Psycho-Pédagogiques chargés d'assurer la prévention, le diagnostic et le traitement des troubles de la personnalité et d'adaptation des enfants et adolescents.
- De participer à l'organisation du secteur psychiatrique au sens des lois du 25 juillet et 31 décembre 1985, relatives à la sectorisation psychiatrique et selon les modalités précisées par contrat avec les Préfets.
- De créer et de gérer tout service ou établissement pour enfants, adolescents et adultes dans le cadre du secteur social, médico-social et de la santé mentale.
- De participer à des actions de formation des personnels du secteur social, médico-social et de la santé mentale notamment dans le cadre de la formation professionnelle continue, loi du 16 juillet 1971.

Le siège social est situé :

8 rue Marco Polo L.C 112
94 373 SUCY EN BRIE Cedex
Tél. 01 56 74 21 00
Fax. 01 56 74 21 18

Président : Joël **MOREL**
Directeur Général : Bernard **CAVAT**

PRESENTATION GENERALE DU SERVICE

Le SESSAD élabore des accompagnements au carrefour de l'éducatif, du thérapeutique et du pédagogique, au cœur du réel de l'adolescent « en souffrance » et de sa famille.

Ce n'est pas un lieu de consultation psychologique, ni d'urgence psychiatrique.

Les parents sont et demeurent acteurs des décisions concernant leur enfant.

La réalisation du projet nécessite leur engagement dans un travail direct avec le SESSAD.

LA MISSION DU SESSAD

Le SESSAD « l'escalier » a été créé en septembre 1998 dans le cadre des annexes 24. Il est aujourd'hui conforme à la loi du 2 janvier 2002 et au décret du 6 janvier 2005 et de réfère au décret sur les ITEP

POUR QUI ?

Le service accompagne 30 adolescentes adolescents et jeunes adultes de 12 à 20 ans,

Présentant des difficultés psychiques dont l'intensité met en cause les apprentissages et la scolarisation.

POUR QUOI ?

Permettre le maintien dans l'environnement scolaire, familial et social.

Envisager les difficultés dans leur globalité.

Permettre l'élaboration d'un projet personnel de soins et d'éducation.

Où ?

- Dans l'environnement de l'adolescent (domicile, établissement scolaire, lieu de stage,...)
- Dans tout lieu de rencontre possible (café, MJC, musée, cinéma, restaurant,...)
- Dans les locaux du SESSAD.

COMMENT ?

Avec trois outils principaux :

- Le travail d'équipe : en équipe interdisciplinaire.
- Le travail en partenariat : (Ecole, collège, CMPP, CMP, ASE,...)
- Le projet de prise en charge :

→ **Créé** en réponse aux besoins de l'adolescent et de sa famille

→ **Évalué** de manière permanente

→ **Adapté** régulièrement en équipe et en partenariat

→ **Réalisé** par :

Des entretiens d'accompagnements

Médical

Social

Educatif

Psychologique

Des médiations éducatives

Des aides scolaires

Des soutiens aux psychothérapies et aux rééducations

PENDANT ?

Une année, renouvelable après un bilan.

FINANCEMENT ?

Assuré par la Sécurité Sociale dans le cadre de la loi du 2 janvier 2002, du décret du 6 janvier 2005 et de la loi du 11 février 2005 selon le code de l'action sociale et de la famille.

Le coût annuel de la prise en charge est d'environ 17000€, réglé directement par l'assurance maladie.

La prise en charge financière du jeune accueilli au service est assurée à 100% par les organismes d'Assurance Maladie.

C'est pourquoi il est indispensable de remettre au secrétariat dès votre accueil la photocopie de l'attestation de votre carte vitale.

Vous n'avez aucune avance de frais à faire.

ADMISSIONS ?

Les parents ou responsable légal d'un(e) adolescent(e) ou jeune adulte de 12 à 20 ans, en difficulté scolaire peuvent demander une admission en saisissant la MDPH.

L'accord de l'adolescent(e) ou jeune adulte de ses parents ou responsable légal est une condition préalable et indispensable à la prise en charge.

Après évaluation, la mesure sera demandée pour un an et délivrée par la MDPH du 94.

ETRE PARENT AVEC LE SESSAD

Principe

L'équipe du SESSAD ne se substitue pas aux parents

« Vous êtes les arcs, ils sont les flèches » (Khalil Gibran)

Par ces mots le poète exprime que les parents portent leur enfant, comme l'arc porte la flèche, ancrés dans le présent et tournés vers l'avenir.

Parce qu'ils sont responsables de l'avoir amené à la vie, les parents assument une place essentielle, dans laquelle personne ne peut les remplacer, pour alimenter le dynamisme de croissance et d'évolution de leur enfant.

C'est dans ce lien vital avec leur enfant que les parents sont accueillis, écoutés, aidés. Lorsqu'un enfant souffre, les soins qui lui sont dus requièrent l'engagement de ses parents dans une relation de parole avec leurs interlocuteurs du SESSAD .

Objectif du travail d'équipe envers les parents

Les mettre en situation d'exercer leurs responsabilités sur les plans :

- Psychologique
- Médical
- Educatif
- Social
- Judiciaire

Les moyens

En fonction de leur investissement personnel de l'un ou l'autre des membres de l'équipe et de leurs besoins, les parents ont un interlocuteur privilégié.

- Entretiens en couple
- Entretiens individuels
- Entretiens parent(s)/enfant
- Entretiens parent(s) partenaires (collèges, ASE, hôpital, établissements spécialisés, tribunal...)
- Rencontre festive de fin de prise en charge (équipe et famille)

PLAN D'ACCES AU SESSAD

41 Avenue du Maréchal Delattre de Tassigny 94000 Créteil



Transports en commun :

Métro : ligne 8. Arrêt à Créteil l'Echat ou à Maison-Alfort les Juliottes

Bus 281 arrêt Henri Mondor Laferrière

Bus 104 ou 217 arrêt : Général Gallieni

Bus 172 ou 281 arrêt : Hôpital Henri Mondor

VOITURE :

A86, sortie : ECHAT HENRI MONDOR, puis suivre la N 19 direction Eglise de Créteil